

Compte rendu de séance

Séance du 25 septembre 2019

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu du précédent conseil municipal, sans remarque.

Secrétaire : LION Sandrine

1) Finances

- Affermages :

Madame le Maire expose que les parcelles agricoles encore cultivées par les exploitants agricoles (sans bail écrit) et destinées à des réserves foncières pour la Commune, donnent lieu au recouvrement des loyers agricoles correspondants.

Pour un montant total de 137,12 € pour les loyers du 1^{er} Octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- TOEM gendarmerie

Madame le Maire indique le montant de la taxe d'Ordure Ménagère à recouvrer, soit 468,90 €, auprès des logements de la gendarmerie. La redevance est calculée selon la durée d'occupation et la superficie du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Assujettissement des logements vacants

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

En effet la commune ayant adopté un programme local de l'habitat, il convient de mettre en place l'assujettissement des logements vacants.

Cette taxe s'adresse aux propriétaires ou usufruitiers de logement vacant, sont exemptés :

- S'il n'y a pas d'usage d'habitation
- Si ce n'est pas habitable de suite
- Si la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire
- Si le logement est occupé plus de 90 jours consécutifs

Le taux de la taxe est de 12,5 % la première année, 25 % les années suivantes, calculé sur la valeur locative du bien.

La commune ne perçoit pas directement cette taxe.

Sur le périmètre « Anjou cœur de ville », environ 20 % de logements ont été répertoriés. Sur toute la commune il y a environ 12 % de logements vacants, soit environ 70 logements.

Cette mesure est incitative et complémentaire dans le projet du dispositif Anjou Cœur de Ville. Les logements concernés ne seront taxables qu'en 2022.

Mr Font signale que la population n'est pas informée de cette annonce de taxe et précise que les gens sont déjà pressurisés fiscalement.

Mme le Maire précise que ces mesures ont été diffusées depuis 2016 dans les études, les diagnostics réalisés sur la réhabilitation et la revitalisation de l'habitat. Les dispositifs opérationnels démarrent via l'Agglomération. Les mesures doivent être prises dans le cadre des actions et aides de l'Agglomération.

Mr Vérité précise qu'il ne s'agit pas d'une mesure coercitive mais d'un impôt incitatif, notamment si les gens sont prêts à faire des travaux d'amélioration de l'habitat pour pouvoir profiter des aides de l'Agglomération. Or certains propriétaires n'ont fait aucun effort depuis plus de 10 ans. L'agglomération réfléchit à mettre en place la taxe sur la vacance à toutes les communes de l'agglomération.

Mme le Maire informe également que les services fiscaux accompagneront la démarche en recensant les logements, redistribueront les produits fiscaux à l'ANAH. L'opérateur choisi par l'agglomération est habilité à déterminer les logements entrant dans le dispositif d'aide (avec la prise en compte des revenus du propriétaire ou du locataire).

La DGFIP est informée des critères par le biais de la déclaration de la Taxe d'Habitation.

La délibération doit être prise avant le 1^{er} Octobre. Cette délibération peut être annulée l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté 15 voix pour 2 voix contre.

- Convention de mutualisation formation CACES

Convention de partenariat pour la formation CACES, qui permet aux agents de pouvoir conduire et manipuler une nacelle élévatrice. Cette convention regroupe 5 communes, Fontevraud l'Abbaye, Montsoreau, Varennes, Turquant et la Breille les Pins.

Le coût de la formation est de 1 381,82 € auquel il faut ajouter la location de nacelle pour 1 950 €.

Chaque commune verse sa part en fonction du nombre d'agents inscrits, soit environ 910 € pour la commune de Fontevraud l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) SAUR : Surveillance du contrôle des poteaux incendie

La visite de contrôle incendie annuelle des points incendie comprend l'entretien et la maintenance pour l'année 2019 et 2020.

Le forfait pour 2019 est de 40 € HT par poteaux, la commune possède 21 poteaux, soit un total de 1 008 € HT.

Le forfait pour 2020 est de 50 € HT par poteaux soit un total de 1 260 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) SIEMML dépannage éclairage public

Demande du SIEMML de fonds de concours suite aux travaux sur l'éclairage public de la commune du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, soit 4 interventions pour un montant total de 2 680, 38 € et un reste à charge pour la commune de 2 010, 28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'intervention du SIEMML pour la rénovation de l'éclairage public au Grand Clos sera prévue avant la fin de l'année.

La Balise de la centrale d'Avoine (mesure de l'air et radiations) a été perdue après les travaux dans la cité de la Lizandière. Le prestataire est responsable et son assurance prendra en charge les dommages.

4) Saumur Agglo : CLECT

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière.

Ce rapport a uniquement pour but de déterminer les charges et n'a pas vocation à déterminer les Attributions de Compensation définitives des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Point Médical

Mr Bourgeois expose les conséquences de la perte d'un médecin sur la commune :

- Difficultés à retrouver un nouveau médecin, notamment pour les personnes sans moyen de locomotion.
- Perte d'effectifs scolaires
- Perte de clients pour les commerces et la pharmacie

L'Agence NEKAO n'a pour l'instant aucun contact.

La commune n'étant pas en zone prioritaire il n'y pas d'aide financière pour les médecins.

Demandes actuelles des médecins :

- Pas d'investissement pas d'administratif et temps de travail en lien avec leur vie personnelle
- Pas d'isolement

La possibilité d'embauche d'un médecin exemple de CORON (49)

- Embauche d'un médecin en CDD
- Mise en place des locaux
- Mise en place d'une secrétaire

Les enjeux juridiques :

- La municipalité est l'employeur
- Les patients payent à la municipalité les consultations
- Charges : charges de personnel : 208 000 €
Charges de structures 28 400 €
- Recette 240 000 € de consultations
35 000 € aides de l'Etat
- Prévoir un besoin de trésorerie de 6 mois le temps de la mise en place

Projection embauche éventuelle à Fontevraud

- Médecin : 130 000 € annuel
- Secrétaire : 16 500 €
- Coûts de fonctionnement : 17 000 €
- Recette : potentiel 1500 patients évaluation de 164 500 €
- Plus éventuellement des aides CPAM

Une annonce est parue sur un site spécialisé pour la recherche d'un médecin. Le cabinet NEKAO pourrait faire également un accompagnement sur l'éventualité d'une embauche d'un médecin.

6) Alter Public :

Madame le Maire expose la proposition d'Alter Public pour l'augmentation de leur Capital de 20 000 € qui passerait de 350 000 € à 370 000 €. Elle permettrait d'augmenter de 200 actions de 100 € en valeur nominale, pour permettre à 5 collectivités de rentrer dans la structure.

Le nombre de siège administrateur passerait de 17 à 18 sièges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7) Saumur Val de Loire : OPAH - RU

La Communauté d'Agglomération s'est engagée en septembre 2015 dans le dispositif « Anjou Cœur de Ville » en réponse à l'étalement urbain et à la nécessité de réorganiser les centres-urbains autour de leurs services, de leurs commerces, de leur fonction de centralité d'accueil et de maintien de la population habitante.

La mise en place d'une OPAH-RU sur le centre-ville de Fontevraud l'Abbaye priorise l'amélioration de l'habitat existant, par le soutien et la création d'un parc locatif privé confortable dans lequel les loyers répondent aux ressources financières modestes des ménages, par le soutien aux logements durables, accessibles et à charges maîtrisées.

La délibération permettra le lancement de la phase opérationnelle, les aides débloquées sur 5 ans sont de 1 824 000 € d'aides totales pour 126 logements sur les 3 communes dont 21 logements pour Fontevraud l'Abbaye. L'Agglomération s'engage en plus à porter l'animation de l'OPAH-RU pour 5 ans pour 40 000 € pour toutes les communes.

A ce coût de suivi-animation, une commande complémentaire sera intégrée au marché de prestations à conclure par l'Agglomération pour un montant estimé à 7 300 € HT par an pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet

coercitif de compétence communale, soit environ 1 216 € par an et par logement pour la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE.

Une part complémentaire sera versée par la commune pour rénovation des façades soit 5 000 € sur 5 ans et pour l'acquisition des logements vacants 4 000 € sur 1 an pour 3 logements ciblés sur la commune.

Les aides destinées au Cœur de Ville sont environ 30 % supérieures aux aides destinées au reste du village.

Mme Joly et Mr Font demandent pourquoi tant de différence entre le centre bourg et la périphérie du village ?

Mr Vérité et Mme Catin expliquent que la revitalisation du centre bourg est prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 15 voix pour et 2 Abstentions.

QUESTIONS DIVERSES :

- Passeport du Civisme :

Mme Lion expose que les principes énoncés sont déjà en cours à l'école élémentaire et sont renforcés depuis la Charte de la Laïcité. Cette année, et pour 3 ans, un nombre d'actions liées au civisme sont déployées à travers le nouveau projet pédagogique, lui-même calqué sur la réforme de l'Ecole de la confiance qui incite aux apprentissages « de base » du civisme. En renfort à ces apprentissages, les associations comme Familles rurales ou encore Unis Cités interviennent régulièrement à travers leurs activités pour proposer d'autres enseignements civiques qui forment les citoyens de demain. Sans compter les « gardes fous » comme la cantine municipale ou la garderie du syndicat de la côte.

Le passeport du civisme est une idée louable mais qui vient en doublon sur ce qui existe déjà sur la commune. Par contre il pourrait être mis en place des temps ou les élèves des écoles pourraient être reçus en Mairie.

Ils se verraient expliquer le mode de fonctionnement d'une mairie, les symboles, les valeurs, les outils nécessaires au fonctionnement de la gestion d'une commune.

- En 2013, le tournage du film « Calomnies » tourné en partie sur la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE de Mr MOCKY. Suite à son décès cet été, une demande d'hommage posthume a été formulée. Il s'agirait de nommer la place du café du commerce et la ruelle Saint Michel en SQUARE JEAN-PIERRE MOCKY

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à 16 voix pour et 1 abstention

- Amicale des anciens élèves, la réunion se tiendra le 5 octobre
- Exposition Alfred BENON au Presbytère, une nouvelle inauguration aura lieu le 5 octobre
- Alter concernant les échanges de terrains pour la ZAC, l'agriculteur cultivant les terres de la commune est d'accord pour un éventuel échange de terrain.
- Planning des travaux de peinture pour la mairie salle du bas fin octobre, salle du conseil après le 6 novembre.
- Demain soir réunion des associations
- La plaque de cochers pourra être rénovées par l'association Henri Bouillant pour cela elle doit être décrochée et envoyée par courrier et la rénovation se fera dans les 15 jours.
- Suite à la demande de l'école élémentaire concernant le parcours sportif, la commission répond favorablement et propose le terrain situé au nord de la gendarmerie où se trouvent les bassins de rétention.
- Suite à la réunion avec l'ATD (Agence Technique Départementale) concernant les plaintes des riverains sur la vitesse des véhicules sur la RD 145, les aménagements retenus par la commission de voirie sont un îlot de chicane au niveau du calvaire et ou au niveau de l'ancienne maison de Mr Abgrall, la réfection des trottoirs avec matériaux clairs et un déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération.

- Commission Finances : 2 octobre à 14 H
- Commission fleurissement : 8 octobre à 14 H30
- CCAS : 8 octobre à 18 h 00
- Conseil Municipal : 6 novembre à 20 h 30
- Conseil Municipal : 4 Décembre à 20 h 30
- Vœux le 8 janvier 2020
- Conseil Municipal : 15 janvier à 20 h 30

Fin de conseil à 23 h 00